

M. Dumont: Il s'agit de la ligne des versants d'eau médiane, monsieur l'Orateur. Est-ce que la ligne sera établie en tenant compte de cela?

M. l'Orateur: L'honorable député suggère au très honorable premier ministre d'étudier sa proposition. Il tiendra probablement pour acquis qu'elle le sera.

M. Dumont: A dix heures, monsieur l'Orateur.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE TRANSFERT DES BUREAUX DE TORONTO À BELLEVILLE—LES MISES À PIED À WINNIPEG

[Traduction]

M. Robert F. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question découlant de sa récente décision de transférer les bureaux de la Commission d'assurance-chômage du 25, St-Clair East, (Toronto), à Belleville. Plusieurs employés des services publics vont ainsi perdre leur emploi à Toronto. Comme aucun de ces employés n'est couvert par l'assurance-chômage, j'aimerais savoir ce que le gouvernement compte faire pour éviter le congédiement de ceux qui ne peuvent déménager.

M. l'Orateur: Je ne vois pas très bien l'urgence de la question. Le député pourrait peut-être envisager la possibilité de la soulever au moment de l'ajournement. Je me demande si elle vient au moment voulu.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je soulève la question du Règlement. La décision du ministre a été rendue publique tout récemment et touche un grand nombre de fonctionnaires à Toronto.

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une décision du ministre du Travail, elle a été prise par la Commission d'assurance-chômage. 180 employés ont été visés, dont 117 ont accepté une mutation à Belleville, 23 autres ont accepté un emploi à Toronto et les 40 derniers sont assurés d'un emploi ou d'une allocation de fin de service pour une période de préavis d'au moins six mois.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Travail s'il a trouvé moyen

d'empêcher la mise à pied de 20 à 30 employés de la Commission d'assurance-chômage à Winnipeg?

L'hon. M. Mackasey: Je l'ai signalé souvent à la Chambre, il s'agissait d'abord de 800 employés. Que nous en ayons réduit le nombre à 20 ou 30 montre bien la prévoyance de la Commission. Nous comptons pouvoir nous occuper du reste. Quoi qu'il arrive, aucun employé de la Commission d'assurance-chômage ne sera renvoyé sans un préavis d'au moins six mois.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CRÉATION D'UN POSTE DE COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit, en réponse à une question que j'avais posée en octobre dernier, que le ministre de la Justice songeait à la possibilité de nommer un ombudsman; nous dirait-il quelles mesures il a prises en vue de nommer un fonctionnaire parlementaire chargé de servir le public canadien et le Parlement?

M. l'Orateur: Il s'agit là d'une question très générale. Par ailleurs, je reconnais qu'elle est importante. Le député ne convient-il pas qu'on devrait y répondre par une déclaration à l'appel des motions?

M. Thompson: Je crois que la réponse est prête.

L'AGRICULTURE

LE MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, en raison de la nature urgente de cette affaire, je voudrais poser ma question au premier ministre. Certains sont-ils sciemment exceptés du dialogue social qu'il préconise, ou existe-t-il une autre raison majeure pour le délai de plusieurs mois dont est victime la Fédération canadienne des agriculteurs? Celle-ci avait demandé à présenter un mémoire au premier ministre et aux membres du cabinet, demande traditionnellement agréée par courtoisie depuis des années.

M. l'Orateur: Pendant qu'on vérifie, peut-être le député de Mackenzie pourrait-il poser sa question?